

Règlement intérieur de la pétanque Commequiéroise

ART 1 : Le boulodrome est un lieu convivial où toute personne a droit au respect, d'où qu'elle vienne. Chacun a le devoir de n'user de violence physique ou verbale et de ne se livrer à aucun propos discriminatoire sur le sexe, la religion ou les origines des personnes et tout simplement respecter les autres.

ART 2 : Le site du boulodrome intérieur et extérieur est réservé aux licenciés et membres, à jour de ces cotisations. Toute personne extérieure au club doit avoir l'autorisation d'un membre du bureau, pour l'autorisation du site.

ART 3 : Les horaires d'ouverture varient en fonction des jours d'entraînement fixés par le bureau. Il est interdit de fumer ou vapoter sur le site à l'exception de l'espace fumeur extérieur.

ART 4 : Toute personne occasionnant des dégradations sur le site devra payer la remise en état. Le club se dégage de toutes responsabilités en cas de perte ou de vol. Chacun est responsable de son matériel.

ART 5 Nouvelles licences :

Pour toute nouvelle demande de licence, la personne devra être parrainée par 2 membres du conseil d'administration. Il devra remplir une demande d'adhésion et devra se conformer au règlement intérieur.

ART 6 Coupe de France :

C'est une compétition ouverte à toutes les catégories (seniors, vétérans, féminines).

Les personnes intéressées par cette compétition devront s'inscrire sur une liste et une commission formera l'équipe.

Pour les CDC :

Les CDC open sont réservés aux seniors masculins mais pas aux vétérans. (Sauf en cas de force majeure et/ou manque d'effectifs)

Les CDC vétérans peuvent être ouverts aux féminines mais elles ne pourront faire qu'un CDC dans l'année.

Les nouveaux licenciés ne sont pas prioritaires dans la composition des équipes la 1ère année mais ils pourront compléter les équipes si nécessaire.

Une liste de remplaçants sera mise à disposition des capitaines d'équipes en cas de manque d'effectifs.

Seuls les joueurs de cette liste pourront intégrer les équipes CDC.

Les équipes qui se maintiennent ou qui montent, restent formées sauf si elles manquent de joueurs. Elles pourront alors compléter leurs équipes à l'aide de la liste de remplaçants.

Pour les vétérans, une 3ème équipe va être engagée. Les joueurs intéressés par cette compétition devront s'inscrire sur une liste soit en individuel soit par équipe.

S'il y a plusieurs équipes, une compétition interne déterminera l'équipe à engager.

Les équipes qui descendent suite à une montée seront maintenues un an. Elles pourront se renforcer si nécessaire afin de remonter ou de se maintenir.

Le conseil d'administration se réserve le droit d'intervenir dans la composition des équipes de CDC si le règlement intérieur n'est pas respecté.

CONCOURS SUR INVITATIONS (Nationaux et Régionaux)

C'est la commission qui attribue les places en fonction des invitations.

Les invitations nominatives ne seront pas prises en compte par la commission.

ART 7 : Le club participera aux frais de transport et aux boissons pour les CDC et Coupe de France. Cette participation sera décidée par le conseil d'administration, en fonction des finances du club.

Les points attribués par les concours ne seront pas payés.

ART 8 : Toute personne faisant partie du club pourra être sollicitée pour participer à la vie de celui-ci.

ART 9 : Si le club finance une formation à un licencié, celui-ci s'engage à s'investir activement pour son club pendant 2 années, sous peine de remboursement de cette formation. (Sauf cas de force majeure)

ART 10 : Toute personne faisant partie du club, ayant un comportement pouvant porter atteinte à la personne, à la convivialité, à la crédibilité du club, sera passible de sanctions. (Alcool, drogue ou violence)

ART 11 : Nos sponsors s'investissent financièrement et matériellement pour notre club. Afin de respecter nos engagements, nous vous demandons de porter la tenue du club avec leurs publicités lors de vos sorties en concours officiels. Il serait dommage et très préjudiciable pour notre club de perdre ces sponsors.

Nom et Prénom.....

Date.....

Signature